



**COMMUNE DES AIRES
COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 JUIN 2021**

NOMS	Présents	Absents	Représentés	Mandataires
GRANIER Michel	X			
MAGNAN Jean-Michel	X			
DUMONT Etienne	X			
LANZONE Monique	X			
RAYNAUD Murielle		X	X	Monique LANZONE
CARLIER Rubens, Jonas		X		
HUGOT Georges	X			
SAKAT Samira	X			
BASSEVILLE-TORRET Marie-Pierre	X			
REY Nadine	X			
ARAGON Martine	X			
BENDERBAL Michèle	X			
GARCIA Clément	X			
DOMPS Lilian	X			
ARNAUD Véronique	X			
TOTAL :	13	2	1	

Le Maire effectue le comptage des conseillers présents et constate que le quorum de 8 est atteint.

Début de la réunion à 18H35

Président : Michel GRANIER

Secrétaire de séance : Georges HUGOT est élu à l'unanimité des voix en application de l'article L.2121-15 du C.G.C.T.

1- Proposition d'admission de créances en non-valeur (budget eau et assainissement) :

Le Maire donne lecture du courrier du 21.05.2021 de la trésorerie de Lamalou-les-Bains proposant au conseil municipal de se prononcer sur 3 états de créances irrécouvrables dans le budget de l'eau et de l'assainissement.

Le 1^{er} état concerne des créances de 2017 à 2019 pour un montant de 218,27 €. La personne redevable est décédée.

Le 2^{ème} état concerne des créances de 2019 et 2020 pour un montant total de 36,00 €. Les sommes dues par les personnes sont inférieures au seuil autorisant les poursuites.

Le 3^{ème} et dernier état concerne des créances de 2020 pour un montant global de 26,00 €. Les sommes dues par les personnes sont inférieures au seuil autorisant les poursuites.

Le Maire propose donc d'accepter ces 3 états en créances irrécouvrables.

Le conseil approuve cette proposition à l'unanimité des présents et représentés.

2- Proposition d'échanges de terrains au Hameau du Péras :

Le Maire explique au conseil qu'il a été sollicité par un administré afin de procéder à un échange de terrains au Hameau du Péras.

L'administré propose les terrains suivants situés à : Las Adrech, La Balquière et Mont Mal.

Les parcelles cadastrées en section B n° 652, 656, 699, C n° 1315, 1379 et 1381 pour une surface totale de 02 ha 72 ares 70 ca.

Il souhaiterait obtenir en échange les terrains suivants situés au Hameau du Péras.

Les parcelles cadastrées en section C n°33, 38, 39, 43, 55 et 56 pour une surface totale de 20 ares 17 ca.

Le Maire précise au conseil que des conditions seraient imposées pour cet échange à savoir que ces parcelles ne pourront pas être viabilisées (ni eau ni assainissement ni électricité). En effet, il indique qu'il est prévu dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de déclasser cette zone.

Il demande son avis au conseil.

Après avoir longuement débattu, le conseil accepte cette proposition à 14 voix « pour » et 1 « contre » sous conditions que l'administré prenne à sa charge les frais de géomètre et de notaire.

3- Motion de soutien suite au gel du 7 avril 2021 :

Le Maire explique au conseil que l'épisode de gel du 7 avril dernier a fortement sinistré l'agriculture et considérant :

- Toutes les conséquences économiques, sociales et environnementales du gel du 7 avril qui a impacté l'économie agricole sur le territoire National,
- Qu'un grand nombre d'agriculteurs et de vignerons ne pourront pas faire face, ni à leurs besoins en trésorerie, ni à leurs frais d'exploitation nécessaires à la pérennité des cultures, ni aux échéances bancaires, ni au paiement de leurs charges sociales et foncières, ni au remboursement de certains dispositifs,
- Que cette situation est inédite par son ampleur nationale,
- **Que l'agriculture est le deuxième PIB de l'Hérault** avec 809 millions d'euros, dont 80 % proviennent de la viticulture,
- Que cette économie départementale concernant 7 547 chefs d'exploitation et plus de 15 400 emplois salariés,
- Qu'une large partie des terres agricoles et arboricoles et notamment les 84 900 hectares de vignobles subiront les conséquences du gel dans des proportions très importantes,

En regard des multiples milliards du plan de relance consacré aux autres secteurs économiques et qui étaient nécessaires, le maire propose au conseil de demander au gouvernement la mise en place d'un véritable PLAN DE SAUVETAGE de l'agriculture avec des règles adaptées, s'écartant de la complexité de certains dispositifs existants annihilant toute éligibilité.

Le conseil approuve cette proposition à l'unanimité des présents et des représentés.

4- Octroi de bon d'achats aux agents communaux :

Le Maire explique au conseil qu'il souhaite pouvoir octroyer ponctuellement des bons d'achats aux agents communaux lors d'occasions particulières (noël, naissance, départ en retraite, médaille du travail...) auprès de commerçants locaux, en vue de soutenir l'activité économique du territoire. Il précise que les crédits budgétaires afférents à ces dépenses seront à prévoir au compte 6745 « subventions aux personnes de droit privé ». Il demande son avis au conseil.

Le conseil approuve cette proposition à l'unanimité des présents et représentés.

5- Création d'un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelle Principal 2^{ème} classe :

Nous avons actuellement en poste un adjoint technique aux écoles qui fait fonction d'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles) depuis 2009. Il serait souhaitable pour la suite de sa carrière de l'intégrer dans la filière qui lui correspond réellement. Il conviendrait donc à cet effet de créer un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles Principal 2^{ème} classe et de supprimer le poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe actuellement occupé par cet agent. Il n'y aura pas d'incidence financière.

Le Maire demande son avis au conseil.

Le conseil accepte cette proposition à l'unanimité des présents et représentés.

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H25.

Le Maire :

Michel GRANIER

